



BAFU; MAI

**À toutes les
institutions de prévoyance,
assurances,
banques et gestionnaires
de fortune suisses**

Berne, le 02.03.2020

Invitation à participer au test de compatibilité climatique volontaire 2020

Madame, Monsieur,

Les décisions d'investissement et de financement que nous prenons aujourd'hui – par exemple en matière d'approvisionnement énergétique – peuvent avoir une influence considérable sur les futures émissions de gaz à effet de serre. En signant l'Accord de Paris, la communauté internationale s'est notamment fixée pour objectif de rendre les flux financiers compatibles avec le climat, en d'autres termes de les faire évoluer vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques (art. 2, al. 1, let. c, Accord de Paris). La Suisse a ratifié l'accord en octobre 2017 et le Parlement traite actuellement la révision de la loi sur le CO₂ nécessaire à sa mise en œuvre. Le Conseil des États a ajouté, à l'article énonçant le but de la loi sur le CO₂, une disposition visant à rendre les flux financiers compatibles avec les objectifs climatiques.

Des mesures librement consenties par les acteurs concernés doivent permettre de réaliser l'objectif visé. Pour ce faire, la Confédération a élaboré des bases de travail et des outils ; par ailleurs, elle est à disposition pour dialoguer avec ses partenaires. En étroite collaboration avec le Secrétariat d'État aux questions financières internationales, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a réalisé en 2017 un premier état des lieux sur une base volontaire. Dans ce cadre, environ deux tiers du patrimoine géré par l'ensemble des institutions de prévoyance et des assurances suisses a pu être soumis au test de compatibilité climatique dans les classes d'actifs analysées. Si, dans l'ensemble, les résultats ont révélé un écart par rapport aux objectifs visés, ils ont dans de nombreux cas donné l'impulsion initiale à la définition de stratégies et de mesures climatiques librement consenties.

Par ce courrier, nous vous invitons à participer au deuxième test de compatibilité climatique.

La participation au test 2020 est à nouveau réalisée sur une base volontaire et reste anonyme et gratuite. L'administration fédérale n'obtiendra que des données agrégées et anonymisées, sur la base desquelles il établira un rapport. Des tests de compatibilité climatique réguliers permettent à la Confédération d'évaluer à quel point des mesures librement consenties ont permis de réaliser des progrès en termes de compatibilité climatique des flux financiers et s'il convient de prendre en considération d'autres possibilités.

Pour assurer la coordination des tests puissent, l'OFEV a cofinancé le développement et l'automatisation de l'infrastructure de recherche. Le test 2020 est coordonné à l'échelle internationale. Comme en 2017, il est fondé sur le modèle PACTA (« Paris Agreement Capital Transition Assessment »). Par rapport à 2017, le modèle développé par le Think Tank indépendant « 2°Investing

Office fédéral de l'environnement OFEV
Silvia Ruprecht-Martignoli
3003 Berne
Emplacement : Papiermühlestrasse 172, 3063 Ittigen
Tel. +41 58 46 260 30, Fax +41 58 46 299 81
silvia.ruprecht@bafu.admin.ch
<https://www.bafu.admin.ch>



Initiative » – en grande partie à l'aide de fonds de recherche européens – ainsi que le cercle des participants ont été élargis pour le test 2020.

Le test permet à nouveau d'analyser des portefeuilles d'actions globales et d'obligations d'entreprises globales (fonds inclus). Ce module dédié aux actions et obligations d'entreprises est ciblé sur les secteurs les plus pertinents pour le climat contenus dans les portefeuilles, notamment l'extraction d'agents énergétiques fossiles (charbon, gaz, pétrole), la production d'électricité à base de sources fossiles et renouvelables, les transports (en particulier la construction automobile, le trafic aérien et la navigation) ainsi que l'industrie (ciment et acier). Pour cela, les plans de production des entreprises figurant dans les portefeuilles sont comparés avec l'évolution que l'Agence internationale de l'énergie (AIE) juge nécessaire pour atteindre l'objectif climatique.

L'OFEV a chargé la société de conseil Wüest Partner SA de développer un module supplémentaire permettant de comparer les portefeuilles immobiliers et hypothécaires avec l'objectif de réduction du secteur suisse du bâtiment. Une autre nouveauté est la possibilité de prendre en compte les portefeuilles de crédit globaux dans les secteurs particulièrement pertinents pour le climat, à la base du modèle PACTA. Par ailleurs, un module qualitatif recueille les autres mesures climatiques déjà prises par les acteurs des marchés financiers (p. ex. dialogue avec les entreprises et investissement de capital propre dans les énergies renouvelables.).

Le rapport de test a été remanié et comprend désormais divers éléments dynamiques pour vous permettre de traiter vos résultats de différentes manières. Un module de fixation d'objectifs, intégré à votre rapport de test, permet en outre de simuler plusieurs options pertinentes pour le climat sur la base de vos résultats individuels. De plus, un test de résistance pour les actions et les obligations d'entreprises, que « 2°Investing Initiative » a largement contribué à développer avec l'AEAPP¹ et la Banque centrale du Royaume-Uni, est disponible en option. Cette fois encore, vos résultats seront comparés à ceux des autres participants au test 2020. Une fois celui-ci terminé, des extensions du modèle seront disponibles sur le marché gratuitement, sans licence d'utilisation.

En annexe, comme sur le site Internet www.transitionmonitor.com/pacta-2020, vous trouverez de plus amples informations sur le modèle PACTA, la procédure, la coordination internationale ainsi que le Think Tank indépendant et à but non lucratif « 2°Investing Initiative » qui vont réaliser le test sur mandat de l'OFEV. Les portefeuilles immobiliers et hypothécaires seront analysés par Wüest Partner SA sur mandat de l'OFEV. Ces deux partenaires garantissent la sécurité de vos données et utiliseront celles-ci exclusivement aux fins de ces tests de compatibilité climatique 2020.

Vous souhaitez participer au test de compatibilité climatique ?

- Pour vous inscrire au test, reportez-vous aux instructions mises à disposition sur www.transitionmonitor.com/pacta-2020 et utilisez, à cette fin, le code **CHPA2020** pour la Suisse.
- « 2°Investing Initiative » et Wüest Partner SA signeront un accord de confidentialité. Un modèle de ce document vous est proposé après votre inscription.
- Une fois votre inscription terminée, vous recevez une description détaillée de la procédure de saisie des données. Vous disposez également des modèles à télécharger suivants pour faciliter la transmission des données :
 - Modèle pour (plusieurs) portefeuilles d'actions/obligations d'entreprises (y compris fonds et placements immobiliers indirects)
 - Modèle pour les portefeuilles immobiliers et hypothécaires suisses
 - Liste de questions pour le relevé qualitatif supplémentaire
- Après avoir envoyé la déclaration de confidentialité dûment complétée, vous pouvez saisir vos données dans l'interface protégée par un mot de passe. Les réponses aux questions relatives à la qualité peuvent être saisies directement dans l'outil conçu pour ce test.
- Nous prions les gestionnaires d'actifs (y compris ceux des banques) de tester l'ensemble de leur palette de produits, afin de disposer de conclusions représentatives à l'échelle nationale.
- Les informations ainsi saisies seront conservées dans des dossiers protégés par un mot de passe et ne seront en aucune façon réutilisées, excepté dans le cas de la méta-analyse anonymisée (cf. ci-dessous).
- **L'inscription et la transmission des données sont possibles jusqu'au 29 mai 2020.** La phase d'analyse dure de juin à août 2020.

¹ L'AEAPP est l'autorité européenne de surveillance des assurances et des pensions professionnelles

- Vous recevrez en principe en septembre 2020 un rapport d'analyse interactif et confidentiel en même temps que tous les autres participants au test. Vous trouverez des renseignements complémentaires sur les contenus de ce rapport dans le guide d'information pour les investisseurs, en annexe.
- L'OFEV publiera ensuite un rapport avec les résultats anonymisés et agrégés des participants.
- Afin de discuter des résultats généraux et des options envisageables, deux ateliers seront organisés, l'un en allemand et l'autre en français :
 - Le jeudi 22 octobre 2020 à Zurich (en allemand), le matin pour les « asset owners », l'après-midi pour les « asset managers » ;
 - Le vendredi 23 octobre 2020 à Genève (en français), le matin pour les « asset owners », l'après-midi pour les « asset managers ».

Pour tout complément d'information au sujet de la saisie des données, du modèle ou de la coordination, veuillez vous adresser à « 2° Investing Initiative » (adresse électronique : pacta2020@2degrees-investing.org, ou tél. : +49 30 443 185 88, en allemand, ou tél. : +33 1 42 81 19 97, en français). Pour tout complément d'information au sujet du test de compatibilité climatique des portefeuilles immobiliers et hypothécaires suisses, veuillez vous adresser directement à Wüest Partner SA (adresse électronique : reto.frey@wuestpartner.com, tél. : +41 44 289 90 40, en allemand, ou tél. : +41 22 319 35 15, en français).

M^{me} Silvia Ruprecht, cheffe de projet Climat et marché financier à l'OFEV, se tient à votre disposition pour tout complément d'information (adresse électronique : silvia.ruprecht@bafu.admin.ch, tél. : +41 058 462 60 30).

En espérant pouvoir compter sur votre participation, nous vous prions d'agréer, Madame. Monsieur, nos salutations distinguées.

Office fédéral de l'environnement



Christine Hofmann
Directrice ad intérim

Secrétariat d'État aux questions
financières internationales



Daniela Stoffel
Secrétaire d'État

Annexe:

- Guide d'information pour les investisseurs participant au test 2020

Copies à :

- ASIP, FSAS, KGAST, SFAMA, SVV